

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et
du Développement des compétences (MTIFDC)

Programme ontarien des candidats à l'immigration

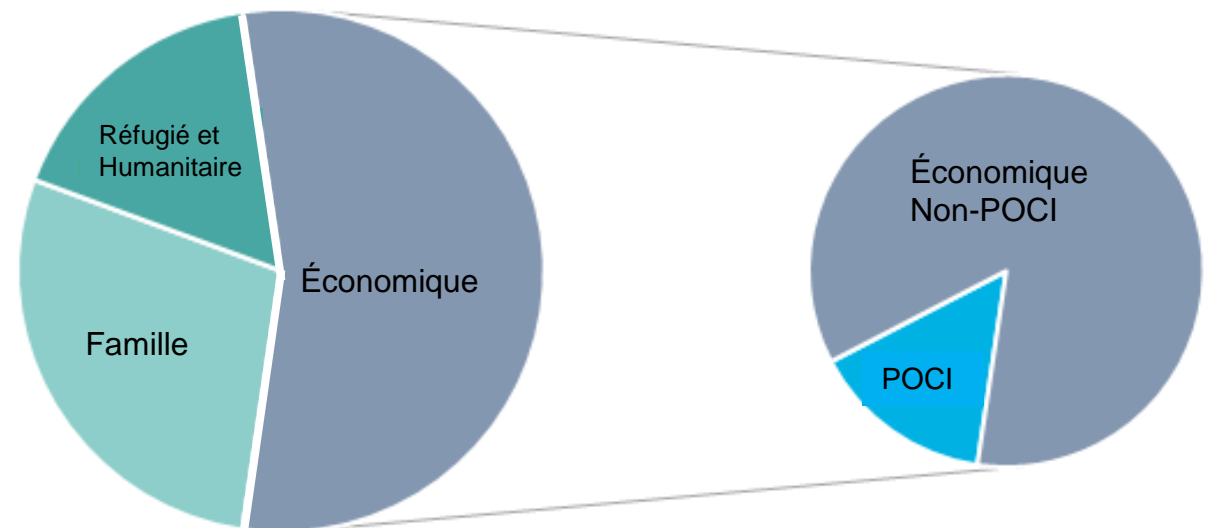
St Catharines, le 30 mars 2023

L'immigration au Canada

Au Canada, l'immigration est une compétence partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

- Les provinces et les territoires peuvent désigner (c.-à-d. approuver) des immigrants candidats à la résidence permanente.
- Le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI):
 - apporte un complément aux voies d'immigration du gouvernement du Canada
 - est le mécanisme par lequel l'Ontario désigne des candidats.
- Après leur désignation par l'Ontario, les candidats présentent une demande de résidence permanente auprès du gouvernement du Canada.

2021 Ontario débarquements de résidents permanents



Voies d'immigration temporaires et permanentes

- Le Canada accueille des travailleurs temporaires chaque année par l'entremise de ses programmes de permis de travail :
 - Le Programme des travailleurs étrangers temporaires
 - Le Programme de mobilité internationale
 - Expérience internationale Canada
 - Mobilité Francophone - Ce volet facilite l'embauche de professionnels francophones qualifiés pour les employeurs dans toutes les provinces et territoires canadiens, à l'exception du Québec.
- Les programmes d'immigration économique du Canada appuient la résidence permanente :
 - Entrée express : Les candidats soumettent un profil et obtiennent des points pour leur classement selon leurs compétences linguistiques et autres, leur scolarité, et leur expérience. Toutes les deux semaines, ceux qui ont le plus de points sont invités à présenter une demande de résidence permanente.
 - Le Programme des candidats des provinces : Les provinces (à l'exception du Québec) désignent les immigrants qu'elles aimeraient accueillir en fonction de critères qu'elles établissent pour répondre à leurs propres besoins.



Objectifs du POCI

Choisir les immigrants de la catégorie économique qui s'établiront en Ontario

Diffuser les bénéfices de l'immigration dans toute la province

Répondre aux besoins du marché du travail

Soutenir l'immigration francophone

Soutenir l'attraction d'investissements et la création d'emplois en Ontario

Renforcer la compétitivité des employeurs

Volets du POCI

Catégorie	Volet	Mécanisme d'admission
Offre d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs étrangers 	Système de déclaration d'intérêt du POCI
	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants étrangers 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences recherchées 	
Capital humain	<ul style="list-style-type: none"> • Programme ontarien Entrée express (« Entrée express ») - Priorité basée sur le capital humain 	Système Entrée express (fédéral)
	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée express - Travailleurs qualifiés francophones 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée express - Métiers spécialisés 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Candidats étrangers titulaires d'une maîtrise 	Système de déclaration d'intérêt du POCI
	<ul style="list-style-type: none"> • Candidats étrangers titulaires d'un doctorat 	
Affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneurs 	Système de déclaration d'intérêt du volet Entrepreneur du POCI

Le processus de demande

Deux moyens sont offerts aux particuliers qui souhaitent présenter une demande au titre du POCl :

1. Enregistrer une déclaration d'intérêt au POCl

- Après avoir vérifié son admissibilité au volet qui l'intéresse, le demandeur doit créer un profil dans le Portail de dépôt électronique du POCl, puis enregistrer une déclaration d'intérêt.
- Après avoir enregistré sa déclaration d'intérêt, le demandeur pourrait recevoir une invitation à présenter une demande au programme.

2. Créer un profil d'Entrée express afin de faire partir du bassin

- Les personnes qui ont un profil dans le système Entrée express pourraient recevoir une déclaration d'intérêt du POCl les invitant à présenter leur demande à l'un des volets du Programme ontarien Entrée express.
- Elles doivent s'assurer de tenir leur profil à jour (expérience de travail, compétences linguistiques et éducation).

Catégorie Offre d'emploi (OE)

- Dans cette catégorie, les employeurs peuvent proposer à un travailleur étranger un emploi à un poste à plein temps et permanent.
- Les travailleurs étrangers ayant une offre d'emploi peuvent créer un profil dans le Portail de dépôt électronique du POCl et ensuite enregistrer une déclaration d'intérêt.



- Après avoir été désigné par le POCl, le travailleur peut présenter une demande du statut de résidence permanente à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Catégorie Offre d'emploi (OE)

- Les professions admissibles comprennent :
 - des postes hautement qualifiés (p. ex., éducation, ingénierie, TIC)
 - des postes plutôt intermédiaires (p. ex., préposés aux bénéficiaires, manœuvres agricoles en général).
- Pour les volets Travailleurs étrangers et Compétences recherchées, les employeurs doivent démontrer qu'ils ont fait des efforts pour recruter un citoyen canadien ou un résident permanent, sauf si le demandeur travaille déjà en Ontario.
- Le POCI n'offre pas de services de jumelage d'emplois pour les employeurs.



Avantages de la catégorie Offre d'emploi

- Cette catégorie aide à maintenir en poste des employés existants qui ne pourraient pas continuer à travailler pour l'entreprise en raison d'expiration de leur permis de travail.
- Plutôt que d'être limité à proposer un contrat de courte durée au travailleur étranger, l'employeur peut exprimer son intention d'aider le travailleur à obtenir le statut de résidence permanente dans le cadre du POCl.
- Quand un travailleur étranger en dehors du Canada est désigné, il reçoit une lettre d'appui du POCl pour un permis de travail. Celle-ci permet à :
 1. Faire la demande de leur permis pour venir en Ontario.
 2. Commencer à travailler pendant le traitement de leur demande de résidence permanente.



Services spécialisés pour les entreprises de l'Ontario

Notre équipe offre des renseignements pour aider toutes entreprises et employeurs à mieux comprendre le système d'immigration au Canada pour attirer et retenir le talent par les moyens suivants :

- Naviguer les parcours de la résidence temporaire.
- Faire la transition entre les employés de la résidence temporaire à la résidence permanente.
- Avoir accès aux possibilités de résidence permanente à travers le POCl.



Services spécialisés pour les entreprises de l'Ontario

Suite :

- Avoir accès au permis de travail et à un traitement d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) accélérés pour répondre aux besoins du talent hautement qualifié.
- Accès aux références à travers la Stratégie en matière de compétences mondiales du Canada (en tant que partenaire de référence désigné).



Notre équipe peut répondre à vos question par courriel, et peut proposer des séances d'information, des réunions en personne ou virtuelles ainsi qu'un personnel spécialisé pour vous aider.

➤ Écrivez-nous à immigration.affaires@ontario.ca

Merci !

Nevine Ishag	Jennifer Gray
Analyste principale de gestion	Conseillère principale en programmes
Nevine.ishag@ontario.ca	Jennifer.n.gray@ontario.ca
Division des talents étrangers et des services d'aide à l'établissement	
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	



www.ontario.ca/poci



Pour des renseignements généraux sur le programme :
candidatontarien@ontario.ca

Pour des services de l'immigration des gens d'affaires du POCl :
immigration.affaires@ontario.ca